

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Approbation de l'annexe aux contrats de ville intercommunaux 2015 – 2020 Val de France – Roissy Porte de France «Prévention de la radicalisation».

PIECE(S) JOINTE(S) : Annexe aux contrats de ville intercommunaux 2015-2020

Examen et avis par la commission du Développement Social.

1) Présentation

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a traduit une nouvelle étape de la politique de la ville. Pour mémoire, le contrat de ville de la communauté d'agglomération Val de France a été signé le 20 mai 2015 et celui de la communauté d'agglomération Roissy Porte de France a été signé le 30 juin 2015. Les contrats de ville sont signés pour une durée de 6 ans (2015-2020).

Les contrats de ville comportent plusieurs annexes. La prévention de la radicalisation constitue l'une d'entre elles. Le partenariat avec les collectivités territoriales et les associations est indispensable, dans le respect des compétences et des missions de chacun, et doit viser à une sensibilisation de la population.

L'action publique en matière de prévention de la radicalisation doit mobiliser la politique de la ville dont la vocation est d'être innovante dans ses réponses aux difficultés rencontrées par la population et les jeunes en particulier. Pour améliorer la réponse préventive en matière de radicalisation, il convient de renforcer son ancrage local dans une logique partenariale. Les collectivités locales sont naturellement impliquées. Cela se traduit sous des formes variables que l'on retrouve dans un plan d'action organisant le partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations engagées dans la politique de la ville.

L'annexe jointe au présent rapport a donc été approuvée en Conseil Communautaire le 26 Janvier 2017 et elle est désormais soumise au Conseil Municipal. Elle s'articule autour de l'architecture suivante :

- la gouvernance (au niveau intercommunal et communal) ;
- la présentation des différents partenaires (services de l'État, collectivités territoriales, Education nationale, bailleurs, Mission locale, associations, etc.)
- l'état des lieux des acteurs et des dispositifs susceptibles d'être mobilisés ;
- le plan d'actions, à l'égard des professionnels et des publics.

La ville de Gonesse pour sa part s'inscrit dans la continuité des initiatives prises dès 2015 avec la mise en place d'un plan de formation à grande échelle pour l'ensemble des personnels des services municipaux. Une formation portant sur « **les principes du service public et la laïcité** » a ainsi été assurée par le CNFPT au travers de 6 sessions de 3H qui se sont déroulées entre le 9 et le 16 octobre 2015 auprès de 25 directeurs et responsables de services, et de 25 agents par session. Ceux-ci avaient été sélectionnés en fonction de la nature de leurs postes qui les amenaient à être en contact avec le public (agents d'accueil, ATSEM, agents d'exploitation des équipements sportifs, animateurs, assistants maternels).

Les modalités pédagogiques de la formation 2015 se sont appuyées sur une approche utilisant le théâtre forum et une équipe de trois comédiens de la compagnie « Arts et Prémices ».

Cette approche ayant donné satisfaction, il est envisagé de la renouveler sous une forme comparable en 2017. Le principe du respect de la laïcité et de son application au travers de la « Charte de la laïcité dans les services publics » est ainsi systématiquement réaffirmé auprès des services municipaux, tout comme l'ensemble des principes posés par les textes fondamentaux.

D'autres initiatives ont pu être prises comme la mise en place du Conseil des droits et devoirs des familles qui permet de prévenir des comportements susceptibles de mettre les enfants en danger, des ateliers d'apprentissage du Français, des actions d'éducation à la citoyenneté, le vivre ensemble, et à promouvoir les valeurs de laïcité et les valeurs républicaines, ainsi que des actions qui accompagnent les jeunes dans leur engagement citoyen comme le « parcours citoyen » ou le « service civique jeunes ».

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

D'APPROUVER l'annexe aux contrats de ville intercommunaux 2015-2020 Val de France - Roissy Porte de France "Prévention de la radicalisation", telle que jointe en annexe ;

DE CHARGER Monsieur le Député-Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Centre de ressources en histoire de l'éducation : Approbation et signature d'une convention de partenariat 2017-2019 pour l'éducation artistique et culturelle avec l'académie de Versailles.

PIECE (S) JOINTE (S) : projet de convention

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation :

La Ville de Gonesse a pris en 2015 la décision d'accueillir le centre de ressources en histoire de l'éducation, issu des collections de l'ancien musée de l'éducation du Val-d'Oise. Elle souhaite favoriser dans ce cadre l'accueil du public scolaire et la mise en œuvre de projets culturels et pédagogiques, la participation à la construction d'actions de formation des personnels enseignants et la communication avec les établissements publics locaux d'enseignement

Elle souhaite également contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, en s'appuyant sur les enseignements et des dispositifs variés. Une attention particulière devant être portée à l'articulation entre le temps scolaire et périscolaire de façon à ce que soit préservée une continuité pédagogique et éducative.

Afin que le centre de ressources bénéficie de l'expertise et du soutien du rectorat et DSDEN 95 pour l'élaboration et le suivi des projets pédagogiques liés au parcours d'éducation artistique et culturel à mettre en œuvre et la communication autour de ces actions, la Ville de Gonesse propose de conclure une convention de partenariat avec l'académie de versailles.

2) Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'académie de Versailles et d'en autoriser la signature par Monsieur le Député-Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Madame TORDJMAN****OBJET** : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la restauration et la mise en valeur de l'Eglise Saint Pierre – Saint Paul - lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation**Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.****1) Présentation**

Classée monument historique dès 1862, l'église Saint Pierre et Saint Paul de Gonesse a depuis fait l'objet d'importants travaux de restauration. A l'initiative de la commune, propriétaire des lieux, et avec l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental du Val d'Oise, plusieurs interventions lourdes de restauration ont été menées :

- La réfection des couvertures de la nef en 1999 et 2000, et de la façade ouest de 2001 à 2003.
- En 2014 la restauration du campanaire avec consolidation du beffroi ainsi qu'une modification du fonctionnement du carillon et du mode de lancer des cloches.
- De 2013 à 2015, la requalification des installations de chauffage et d'électricité, l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et la mise en sécurité du bâtiment (alarme).

Après avoir exécuté de tels travaux, les opérations de restauration et de mise en valeur doivent continuer. L'église étant classée, le recours à un architecte agréé Monuments Historiques est obligatoire. Afin de hiérarchiser les travaux restant à faire, la collectivité s'est fait accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La présente opération dont la ville de Gonesse est Maître d'Ouvrage consiste à recruter la Maitrise d'œuvre, laquelle devra, en parfait accord avec la DRAC, mettre en œuvre les travaux à réaliser en matière de clos et couverts et de restauration des parements extérieurs et intérieurs ainsi que le confortement de la tribune d'orgue.

Il s'agira en outre de constituer le dossier de consultation des entreprises, d'assister la ville dans le choix du recrutement de ses entreprises et de suivre le chantier jusqu'à sa livraison.

2) Financement

A la demande de la DRAC, l'opération doit être divisée en quatre tranches pour faciliter son financement comme suit :

Tranche	Désignation des travaux	Début des Travaux	Fin des travaux	Montant € HT	Montant € TTC
1	Travaux sur le chevet	oct.-17	juin-18	651 000,00	781 200,00
2	Travaux façade ouest, couverture bras du transept et couverture des tours 1 et 2	juin-18	mars-19	647 000,00	776 400,00
3	Façades sud et nord, couverture Nef et bas-côtés	avr.-19	déc.-20	762 250,00	914 700,00
4	Couverture Bras du Transept, Intérieur Nef et bas-côtés, intérieur bras du transept, mobilier statue et reprises de maçonnerie dans la chaufferie	janv.-20	nov.-20	607 150,00	728 580,00
Total				2 667 400,00	3 200 880,00

Le montant des travaux est estimé à 2 667 400,00 € HT soit 3 200 880,00 € TTC et peut bénéficier de subventions. Compte tenu du montant estimatif de la mission de maîtrise d'œuvre correspondante et de la réglementation en vigueur, il est nécessaire de lancer une procédure de marché sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER le lancement d'une procédure de marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la mise en valeur de l'Eglise Saint Pierre – Saint Paul sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Approbation et signature d'une convention entre la société BDM, le SIAH et la ville de Gonesse relative aux bassins de la ZAC Entrée Sud.

PIECE(S) JOINTE(S) : Projet de convention

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Entrée Sud de Gonesse la société BDM a signé en 2001 avec le SIAH une convention fixant les conditions techniques et financières de réalisation des ouvrages hydrauliques nécessaires à l'assainissement de la ZAC.

Depuis cette date, trois bassins ont été réalisés dans la plaine du Vignois :

- Un bassin de dépollution et un bassin destiné à recueillir les surfaces imperméabilisées du magasin Leroy Merlin,
- Un bassin de régulation réalisé par le SIAH.

Les deux bassins réalisés par l'aménageur devaient être entretenus par l'ASL créée dans la ZAC Entrée Sud.

Les travaux de lutte contre les inondations du Vignois et de renaturation du Croult ont débuté l'année dernière et reprendront très prochainement.

Compte tenu de l'état déplorable des bassins liés à la ZAC Entrée Sud, la ville a souhaité que ces emprises soient intégrées au projet du SIAH et fassent l'objet d'une reprise totale.

Dès lors le SIAH a lancé les études complémentaires et une négociation s'est ouverte avec la société BDM.

La convention prévoit de régler la question foncière entre BDM et le SIAH et la répartition des travaux entre les trois parties.

2) Financement

La convention prévoit de régler la maîtrise foncière sans aucune participation financière de la ville car c'est le SIAH qui deviendra propriétaire des terrains.

Le montant des travaux de reprise des bassins à inclure dans les travaux actuellement réalisés par le SIAH dans la plaine du Vignois est estimé à 300 000 € soit une répartition prévisionnelle de chacune des parties fixée à 100 000 €. L'éventuel dépassement de ce budget sera pris en charge par le SIAH.

3) Proposition

Il est demandé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le projet de convention ci-annexé
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Approbation et signature de l'avenant de transfert à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de la convention relative à la mise à disposition de moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de la piscine intercommunale de Gonesse et des équipements municipaux attenants.

PIECE(S) JOINTE(S) : avenant de transfert

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

La commune de Gonesse était membre de la communauté d'agglomération Val de France depuis le 1^{er} Janvier 2014 et jusqu'à la date du 31 décembre 2015. Depuis son adhésion, la ville de Gonesse avait procédé à un transfert échelonné des compétences dévolues à la Communauté. De ce fait, la piscine située sur le quartier de la Fauconnière est devenu un équipement communautaire au 1^{er} Novembre 2014.

L'Arrêté inter préfectoral du 9 Novembre 2015 a fusionné les communautés d'agglomération Val de France et Roissy Porte de France donnant ainsi naissance à compter du 1^{er} Janvier 2016 à un nouvel EPCI dénommé Roissy Pays de France, dont le périmètre est étendu à dix-sept communes de Seine-et-Marne.

L'article 15 de l'arrêté inter préfectoral du 9 novembre 2015 dispose que « l'intégralité des contrats des deux communautés d'agglomération fusionnées sera transféré à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du 1^{er} Janvier 2016. Des avenants seront pris à cette fin ».

La ville de Gonesse et la Communauté d'Agglomération Val de France ont déterminé par la voie d'une convention signée le 10 août 2015 les modalités de mise à disposition des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de la piscine intercommunale de Gonesse et des équipements attenants. Cette convention signée pour une durée d'un an et renouvelable par période de 12 mois est donc toujours applicable.

Elle n'a pour le moment pas été transférée à la nouvelle intercommunalité créée le 01 janvier 2016. Il est aujourd'hui nécessaire par la voie d'un avenant à la convention initiale de substituer la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à la communauté d'agglomération Val de France dans l'ensemble de ses droits et obligations.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

* **D'APPROUVER** le projet d'avenant de transfert à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de la convention relative à la mise à disposition des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de la piscine intercommunale de Gonesse et des équipements attenants.

* **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer cet avenant.

* **DE CHARGER** Monsieur le Député-Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association du Personnel Communal de Gonesse (A.P.C.G.) pour l'année 2017 – Approbation et signature de la convention.

PIECE(S) JOINTE(S) : convention 2017, rapport d'activité 2016, bilan financier 2016 et budget prévisionnel 2017

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

L'Association du Personnel Communal de Gonesse a été créée le 25 novembre 1996. Elle a pour objet une activité sociale d'intérêt général au bénéfice des agents communaux et de leurs familles.

Une subvention de fonctionnement est versée annuellement à l'Association afin de lui permettre d'assurer ses activités.

Cette subvention évolue à intervalles plus ou moins réguliers. Ainsi, elle était de 28 700 € en 2005, de 30 000 € en 2006, de 35 000 € depuis plusieurs années sans augmentation.

Au regard des projets d'activité de l'association il est proposé d'accorder une augmentation de 5 000 € pour l'année 2017.

2) Financement

40 000 € à inscrire sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 020, enveloppe 1895.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'Association du Personnel Communal de Gonesse, d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Nettoyement des voies, rues et espaces publics - Lancement d'une procédure d'appel d'offres.****Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.****1) Présentation**

La Ville de Gonesse nettoie régulièrement ses rues, trottoirs et cours d'écoles

Le marché actuel organisant ces prestations se termine le 30 septembre 2017,

Pour information les dépenses réalisées au cours de ce marché sont les suivantes :

Périodes	Dépenses (€ HT)	Dépenses (€ TTC) TVA 10 %
Du 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014	892 539,36	981 793,30
Du 1 ^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015	769 311,21	846 242,33
Du 1 ^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016	674 987,01	742 485,71
Du 1 ^{er} octobre 2016 au 18 janvier 2017 (y compris le ramassage des feuilles facturé sur le dernier trimestre de l'année)	97 085,10	106 793,61

Deux raisons expliquent la baisse constatée des dépenses :

- Deux avenants, supprimant ou réduisant certaines prestations ont été conclus pendant la durée d'exécution du marché
- Le transfert de voies à la communauté d'agglomération.

2) Financement

Compte tenu de la réglementation en vigueur et de la nécessité d'assurer la continuité de cette prestation il est nécessaire de lancer une procédure de marché.

Les prestations demandées dans le cadre de ce nouveau marché seront quasiment identiques au précédent. Il s'agira donc d'un appel d'offres ouvert, accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum conclu pour une durée d'une année renouvelable 3 ans.

3) Proposition**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER le lancement d'une procédure de marché relatif au nettoyage des voies, rues, et espaces publics sous la forme d'un appel d'offres ouvert, accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Acquisition de fournitures scolaires, matériel et fournitures pédagogiques, manuels scolaires et non scolaires – Lot n°5 : Matériel de motricité, d'activités extérieures, de sports (hors matériel spécifique) - Signature du marché.

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

Par délibération n° 242 du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé, suite à une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, le lancement d'une procédure de marché relatif à l'acquisition de fournitures scolaires, matériel et fournitures pédagogiques, manuels scolaires et non scolaires Lot n°5 : Matériel de motricité, d'activités extérieures, de sports (hors matériel spécifique) sous la forme d'un appel d'offres ouvert, accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum

La consultation relative à ce marché a été lancée le 22 décembre 2016 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 janvier 2017 à 12h00.

Dans ce cadre, le service des marchés publics a reçu 1 offre papier et 1 offre dématérialisée concernant le marché cité ci-dessus.

Le 30 janvier 2017 à 15h00, le groupe de travail s'est réuni afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des offres. Toutes les candidatures étaient complètes. Il a donc été décidé de toutes les retenir.

Lors de l'analyse, il est apparu que l'une des offres était incomplète (Absence d'échantillons), Il a donc été décidé de la déclarer irrégulière. Au total une seule offre a été étudiée.

2) Financement

La Commission d'Appel d'Offres du 21 février 2017 a considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse la société CASAL SPORT - Agence IDF sise à Noisy le Grand (93160).

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces relatives au marché d'acquisition de fournitures scolaires, matériel et fournitures pédagogiques, manuels scolaires et non scolaires - Lot n°5 : Matériel de motricité, d'activités extérieures, de sports (hors matériel spécifique) avec la société énoncée ci-dessus.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation complète des 8 courts de tennis en terre battue extérieurs et couverts.

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

Construit dans les années 80, les courts de tennis en terre battue de la Ville de Gonesse sont vieillissants. Bien que tous les efforts nécessaires en matière d'entretien annuel, ont toujours été scrupuleusement respectés, l'état général des courts ne permet plus une bonne qualité de jeu.

Ainsi, un rapport d'expertise établi par le Service Equipement de la Fédération Française de Tennis, fait état d'un drainage des courts rendu inefficace par un effet de « dalle de béton » généré par des sols trop compactés et une planimétrie des aires de jeu imparfaite.

Pour redonner toute la souplesse et le confort qui caractérisent le jeu sur la terre battue, il devient nécessaire de procéder à une rénovation complète des 8 courts (4 courts couverts – 4 courts extérieurs).

Ces travaux en profondeur consisteraient à :

- Procéder à un décapage complet des couches supérieures : brique pilée, calcaire, mâchefer
- Rattraper les pentes selon les normes fédérales
- Mettre en œuvre des nouvelles couches de matériaux dans le respect des règles de l'art
- Prévoir un système de drainage des eaux de pluies
- Dépose et pose des clôtures de séparation des courts extérieurs et poteaux de jeux pour tous les courts

Pour maintenir l'activité du Club, la réalisation des travaux se fera en 2 phases :

- 1^{ère} phase - Rénovation des 4 terrains de tennis couverts au cours du mois d'août 2017
- Les travaux devront être achevés et réceptionnés avant la reprise des activités du club dès le début du mois de septembre
- 2^{ème} phase - Rénovation des 4 terrains de tennis extérieurs au cours du mois d'octobre
- Les travaux de rénovation des courts de tennis extérieurs nécessitent des conditions climatiques appropriées au travail de la « terre ». Ils devront toutefois être achevés et réceptionnés avant le début de la période hivernale.

Dans le cadre de son programme de soutien à la réhabilitation d'équipement d'intérêt local, le Conseil Départemental peut allouer une subvention à hauteur de 15% du montant total de l'opération. Ce taux est calculé au regard de l'assiette fiscale de la Ville de Gonesse.

Le coût estimé de cette opération de rénovation complète des 8 courts de tennis en terre battue s'élèverait à hauteur de 156 800 € HT soit 196 000 € TTC sous réserve qu'un diagnostic précis soit mené, notamment au niveau des fonds de forme et de la couche de drainage.

2) Financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
1 ^{ère} phase – courts intérieurs :	88 200 €	Conseil Départemental du Val d'Oise :	23 520 €
2 ^{ème} phase – courts extérieurs :	107 800 €	Ville de Gonesse :	172 480 €
	196 000 €		196 000 €

Les crédits ont été inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Nature 2128 – Fonction 414 enveloppe 22448

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention suivant le tableau ci-dessus auprès du Conseil Départemental pour la rénovation complète des 8 courts de tennis en terre battue extérieurs et couverts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution des subventions aux associations d'anciens combattants - Année 2017.

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

Pour l'année 2017, neuf associations d'anciens combattants ont déposé une demande de subvention dans le cadre de leurs dépenses en fonctionnement.

Ces dernières contribuent activement à l'indispensable devoir de mémoire en participant à l'ensemble des cérémonies commémoratives de la ville. En effet, chaque année, chacune d'elles sollicite des subventions auprès de la ville afin de mettre en place des actions relatives au devoir de mémoire. Forte de cette relation, la commune apporte traditionnellement son soutien aux associations d'anciens combattants en attribuant des subventions de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants de subvention proposés au titre de l'année 2017.

Associations	Propositions 2017
Comité d'entente (CEAACG)	950 €
FNACA	850 €
AAMMAC ARGOVI (Anciens Marins)	400 €
Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC)	400 €
Les Médaillés militaires 1691 e section (SNEMM)	250 €
Union Nationale de Défense des intérêts des Anciens Combattants (UDIAC)	150 €
Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé	50 e
Le Souvenir Français	450 €
Union Départementale des Sapeurs- Pompiers du Val-d'Oise (UDSPVD)	80 €
Total	3 580 €

2) Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 Budget 10 - subvention aux associations, fonction 020, nature 6574, Enveloppe 1129.

3) Proposition

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2017 aux associations d'anciens combattants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Renouvellement de l'adhésion de la ville de Gonesse à l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation).

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation est la plus ancienne des Fondations de mémoire issue de la seconde guerre mondiale. Elle s'attache à l'évocation de cette tragédie du XXème siècle que fut la déportation, envoyant dans les usines de mise à mort des êtres humains parce que nés juifs ou tsiganes et dans des camps de concentration tous les opposants au régime nazi (résistants, communistes, socialistes, chrétiens, homosexuels...).

Ce travail de mémoire est mis en œuvre au cours de cérémonies commémoratives et aussi auprès des lycées et des collèges afin de sensibiliser la jeunesse sur les dangers du racisme, de la xénophobie et aussi sur l'actualité des thèses racistes qui ont conduit au fascisme.

La ville de Gonesse, adhérente de l'AFMD, doit renouveler son adhésion au titre de l'année 2017. Son montant est de 150 €.

2) Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 10 - subvention aux associations, fonction 020, nature 6574, Enveloppe 1129.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de l'adhésion à AFMD pour un montant de 150 € et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le bulletin d'adhésion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution d'une subvention pour deux élèves gonessiens scolarisés au Lycée des métiers Arthur Rimbaud de Garges-lès-Gonesse.

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

Depuis deux ans, dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté, les élus des élèves du lycée des métiers Arthur Rimbaud de Garges-lès-Gonesse, travaillent sur la découverte des institutions et autour du devoir de mémoire. Désormais, ce lycée est une école ambassadrice du parlement européen. Leur démarche et leurs projets sont soutenus par l'Ambassade d'Israël, dont un membre est venu le 27 janvier 2017 rencontrer les élèves avec un témoin de cette période sombre.

L'Equipe éducative souhaite prolonger cette formation autour du devoir de mémoire, l'Europe ayant été construite à la suite de la seconde Guerre Mondiale.

Ce voyage scolaire sera l'occasion pour les élèves de découvrir le camp d'extermination d'Auschwitz et les ghettos de Cracovie.

2) Financement

Le coût total du voyage, bien qu'ayant été réduit au minimum, s'élève à ce jour à 285.50 € par élève. Les parents soutiennent le projet mais ce montant représente une charge importante pour beaucoup de familles.

Deux élèves du groupe résident dans notre commune. C'est à ce titre que le lycée sollicite une aide financière représentant 50% du coût à charge pour chaque élève soit 142.75€. Celle-ci permettrait de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines. Cela serait aussi l'assurance que tous les élèves puissent profiter de ce voyage.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 285,50 € pour les deux élèves.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY

Objet : Demande de subvention Dotation Politique de la Ville en vue de la réalisation de la dernière tranche du plan de sauvegarde copropriété la garenne / réhabilitation du parking.

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

La copropriété du square de la Garenne est située dans le quartier de la Fauconnière, classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. Elle comprend un bâtiment en R+4 de 298 logements, sur un sous sol (298 caves), et 31 cages d'escaliers. En 2015, 212 propriétaires occupants étaient comptabilisés ainsi que 86 propriétaires bailleurs. La copropriété a fait l'objet d'un plan de sauvegarde en vertu d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2007.

Une première phase a consisté en la réalisation d'une étude pré-opérationnelle par un cabinet (Citémétrie), puis en l'élaboration d'un document cadre validé en septembre 2009. Dans un premier temps des travaux ont été réalisés par la ville concernant une partie seulement de l'espace public (aménagement de places de stationnement et de trottoirs). La première phase du programme de réhabilitation par la copropriété comprenait la rénovation des toitures terrasses (2010-2011). La phase 2 du programme concernait les travaux de performance énergétique (ravalement thermique, remplacement des menuiseries, renforcement de la ventilation). Elle a débuté en novembre 2012 pour être finalisée fin 2014 début 2015. Par la suite, en juin 2014, le phasage a été adapté en collaboration avec l'ANAH pour tenir compte de la forte sollicitation financière des copropriétaires pour les phases 1 et 2. Le Plan de Sauvegarde, qui arrivait initialement à terme en Septembre 2014, a été prolongé de deux ans. La phase 3 portait sur le remplacement des portes de hall et le contrôle d'accès, l'isolation thermique des dalles de caves, la suppression des vide-ordures, le remplacement des portes d'accès aux caves. Des conteneurs enterrés ont été installés sur 4 plates formes par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin d'accompagner cette phase.

Le programme d'actions du plan de sauvegarde ne saurait être complet sans la réhabilitation du parking du square de la garenne, c'est-à-dire la reprise de la chaussée, des places de stationnement, de l'éclairage public, des réseaux d'assainissement et des réseaux concessionnaires, et de l'abatage de certains arbres. C'est à ce titre que la Dotation Politique de la Ville 2017 est sollicitée.

2) Financement

Le montant total prévisionnel des travaux envisagés s'élève à 1.700.000 €uros HT, soit 2.040.000 €uros TTC. La dotation Politique de la Ville attendue est de 850.000 €uros.

Dépenses HT	2017	Recettes	2017
Mission de maîtrise d'œuvre	100 000 €	Autofinancement	856 132 €
Reprise des eaux usées	220 000 €	Subvention eaux usées	55 000 €
reprise des eaux pluviales	400 000 €	Dotation Politique de la ville 2017	850 000 €
Enfouissement de réseaux	100 000 €		
Eclairage public	100 000 €		
voirie	780 000 €		
Totaux annuels HT	1 700 000 €		
TVA	340 000 €	FCTVA(16,404 %)	278 868 €
Totaux annuels TTC (TVA 20%)	2 040 000 €	Totaux annuels	2 040 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation du parking du square de la garenne, qui complète et achève la dernière tranche du plan de sauvegarde de la copropriété,
- **D'APPROUVER** son plan de financement et de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour un montant maximum dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2017,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,
- **De DONNER** délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2017 aux associations culturelles.

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

2) Présentation

De par leurs actions, leurs engagements dans la ville les associations culturelles sont des acteurs incontournables de la vie locale. Leurs contributions participent à l'intérêt général et à l'animation de la ville. La ville de Gonesse, par l'attribution de subventions de fonctionnement soutient chaque année les associations culturelles.

ASSOCIATIONS	Subventions 2016	Propositions 2017
LES BALLETS DU VAL D'OISE	5 200	5 380
CHICHE THEATRE	3 600	3 600
CLUB PHOTO	700	700
CLEF DES CHANTS	1 200	1 200
UNION PHILATELIQUE	1 000	1 000
SOCIETE D'HISTOIRE	1 000	1 000
PATRIMONIA	1 000	1 000
GONESS'BIG BAND	1 000	1 000
LES POETES DE GONESSE	900	900
AOMG	1 150	1 150
LOU CABRISSOU	950	1 000
PASSION DANSE	300	250
LES BGB'S	400	600
BEAUTIFULDAYS COUNTRY	0	900
6SONNE JAZZ	0	400
TOTAL (enveloppe 2207)	18 400	20 080
100 TRANSITIONS (enveloppe 4386)	2 100	2 500

2) Financement

Les crédits sont prévus au budget 2017 compte 6574 – Enveloppes 2207 et 4386.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Attribution d'une subvention aux associations œuvrant dans les centres socioculturels – année 2017

Examen et avis par la Commission du Développement Social

1) Présentation

De par leur engagement dans l'accompagnement des habitants, ces associations contribuent à consolider les liens sociaux et à favoriser la mixité sociale. A ce titre, la Ville soutient depuis de nombreuses années leurs activités ou leurs actions innovantes. Les champs d'interventions de ces associations sont divers : ateliers d'écriture, expression corporelle, jeux ou loisirs créatifs, soutien scolaire, organisation de spectacle, radio... Ces actions permettent à différents publics de participer à la vie locale.

De même, pour encourager leur dynamisme, la Ville soutient exceptionnellement les projets proposés par certaines associations dès lors qu'ils touchent des publics ciblés ou variés dans les quartiers. Ces projets, tout comme les activités régulières doivent répondre aux axes du projet social de chaque structure.

2) Financement

Association	Type de subvention	Subvention proposée
100 Transitions	Fonctionnement	1 000,00 €
100 Transitions	Projet	3 000,00 €
B2S - Besoin de solidarité	Fonctionnement	400,00 €
Cœur Musical	Fonctionnement	500,00 €
Cyclone	Projet	3 500,00 €
Declik de Gonesse	Projet	1 500,00 €
Family Danse	Projet	500,00 €
Les Beaux jours	Fonctionnement	1 700,00 €
Liberty Fam	Projet	500,00 €
Nutcase	Fonctionnement	400,00 €
TOTAL		13 000,00 €

Le montant total des subventions à verser pour le fonctionnement ou pour soutenir un projet est de 13 000,00€ imputés sur le budget I1 enveloppe 3767 des centres socioculturels.

3) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement ou en soutien d'un projet aux associations œuvrant dans les centres socioculturels.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Approbation et signature de la convention pluriannuelle de résidence du Théâtre sans Toit.

PIECE (S) JOINTE (S) : Convention, bilan

Examen et avis par la Commission du Développement Social.

1) Présentation

Considérant :

- Les volontés de la DRAC Ile de France (rappelées dans une circulaire du 8 juin 2016), de la Région IDF et du Conseil Départemental du Val d'Oise de favoriser la présence d'artistes en résidence ;
- Les résidences artistiques comme des dispositifs qui conduisent des artistes et une ou plusieurs structures ou institutions à croiser sur la durée leurs projets, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public ;
- La priorité de la commune de Gonesse d'œuvrer à l'élargissement et la mixité des publics, afin que chacun se sente concerné et s'autorise à une pratique de spectateur et de praticien en amateur, elle - s'engage à donner aux artistes les conditions favorables pour créer, présenter leurs œuvres et rencontrer les habitants du territoire ;
 - propose un cursus d'enseignement théâtral, propose et encourage le développement des actions culturelles, de sensibilisation et d'éducation artistique, actions pensées pour tous, à tous les âges de la vie, sans prérequis, sur tous les temps (école, travail, loisirs), dans tous les quartiers ;
 - favorise le pluralisme culturel, pour permettre la reconnaissance de la richesse de la diversité, dans une conception d'éducation populaire, laïque et non communautariste ;
- La reconnaissance nationale du Théâtre Sans Toit, comme une compagnie avec une expérience avérée en matière de création, de formation et de rencontres avec les publics, avec une démarche artistique attentive aux spécificités et enjeux du territoire ;

Il a été convenu et arrêté une convention pluriannuelle d'objectifs, fondée sur un bilan et des perspectives.

BILAN 2014/2015/2016

CREATIONS

En trois années la compagnie a réalisé quatre créations de spectacles (en plus de formes courtes pour les actions artistiques) :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- LA FONTAINE- LA MARIONNETTE ET SON DOUBLE- LA DANSE DE ZADIG- CUBIX | } | pour 27 représentations qui totalisent 1 613 spectateurs (84% d'enfants et adolescents axe fort du mandat municipal). |
|--|---|---|

ACTIONS ARTISTIQUES

En termes d'actions artistiques et culturelles, la compagnie a inventé des petites formes mobiles de spectacles pouvant être jouées hors les murs (écoles, médiathèque) et comprenant un volet pédagogique adapté aux participants.

Ces temps d'actions artistiques et culturelles constituent principalement un temps fort : LES ATELIERS RUDIMENTAIRES, soit : 58 ateliers proposés par 35 artistes (aux domaines variées et compétences variées : facteurs de marionnettes, graveurs, comédiens, comédiens-marionnettistes, scénographes, créateurs lumière, etc.) en 3 ans, soient 1519 personnes de

tout âge ayant bénéficié d'un atelier, d'une visite animée d'exposition, etc., et ce sur tous les temps (scolaire, périscolaire ou privé).

En 2016 la compagnie a créé un projet avec les jeunes de la Fabrique Numérique. Il s'agissait de la réalisation d'une partie des décors de la création en cours *La Princesse Maleine*. Ce partenariat a permis à la Fabrique Numérique de découvrir un secteur professionnel inconnu par la majorité d'entre eux. Qui plus, le Théâtre Sans Toit a accueilli à la suite deux jeunes pour un stage d'un mois au sein de la compagnie dans le domaine de la communication.

Le Théâtre Sans Toit a poursuivi chaque année son action culturelle dans les écoles primaires via les *Temps d'Activités Périscolaires* et dans un collège (dispositif *Théâtre au Collège* financé par le Conseil Départemental).

FORMATION

Les compétences en pédagogie du Théâtre Sans Toit alliées à son intérêt pour la transmission et dans la suite de son implication dans la formation d'animateurs et ATSEM pour la préparation de la mise en place des TAP (juin-juillet 2013) ont permis la mise en place de formations à Gonesse chaque année à Gonesse. L'objectif est de transmettre les fondamentaux des arts de la marionnette. En 2016, un groupe de conseillers pédagogiques du secteur de Gonesse et deux agents municipaux en ont bénéficié.

Au cours de ces trois années, en complicité avec l'équipe de la Direction des Actions Culturelles a pu rencontrer un public large et diversifié, et a eu la possibilité de tisser des liens avec les responsables des structures sociales et socioculturelles du territoire.

La présente convention a pour objet de fixer le cadre du projet artistique et culturel de l'association et d'approuver les modalités de la résidence de la compagnie sur la commune de Gonesse, sur la période de 2017/2018/2019.

Pour l'année 2017:

Création et diffusion : Du 19 au 21 avril 2017

Spectacle «Princesse Maleine» pour 4 représentations destinées aux écoles élémentaires (11 classes ont déjà réservées) et 1 séance tout public.

« Les Castelets Vagabonds » seront des petites formes théâtrales pour les jardins et parcs de la ville et seront présentées une première fois dans le cadre des *Rendez-vous aux jardins* en juin 2017 et lors des journées du Patrimoine et l'ouverture de la saison en septembre 2017.

L'action artistique : « Les ateliers rudimentaires VI » seront organisés dans la continuité des « Castelets Vagabonds » à l'automne 2017. La création des marionnettes portera sur le végétal et la poésie des jardins.

Le Théâtre Sans Toit poursuivra ses activités de sensibilisation aux arts de la marionnette auprès des écoles élémentaires dans le cadre des TAP ainsi que son action *Art et Culture* avec le collège Philippe Auguste.

Formation : Une formation sera mise en place à destination des enseignants, conseillers pédagogiques et animateurs, notamment des centres socioculturels, dans la continuité de celle menée en 2016.

Pour 2018 et 2019, chaque année un avenant définira le détail des actions et le budget.

2) Financement

SUBVENTION TTC	Janv. à déc. 2017	Janv. à déc. 2018	Janv. à déc. 2019
Ville de Gonesse	28 125 €	28 125 €	28 125 €

NB :50% de l'aide à la diffusion de spectacle vivant que reçoit la Ville du Conseil Départemental est destinée à soutenir le versement que fait la Ville à la compagnie (soit 7 200 €).

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention pluriannuelle de résidence du Théâtre Sans Toit.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur HAKKOU

OBJET : Attribution d'une subvention pour l'année 2017 à Bruitparif.

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

Bruitparif est l'observatoire du bruit en Ile-de-France. Une association créée en 2004 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, à la demande des associations de défense de l'environnement.

Bruitparif a trois missions principales :

- Mesurer et évaluer l'environnement sonore (réseau de surveillance, laboratoire d'exploitation et d'analyse du bruit, recherche et développement),
- Accompagner les politiques publiques (application de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement, Forum des Acteurs franciliens pour une meilleure gestion de l'environnement sonore),
- Sensibiliser les Franciliens à l'importance de la qualité de l'environnement sonore et aux risques liés à l'écoute des musiques amplifiées

Le fonctionnement de Bruitparif est collégial : collectivités, associations de protection des riverains, les activités économiques, les professionnels de l'acoustique.

Bruitparif a depuis novembre 2012 une station de mesure du bruit installée sur le toit de la médiathèque. La commune avait participé à l'installation de cet outil en subventionnant Bruitparif à hauteur de 10.000 €. Cette installation permet d'obtenir des données chiffrées indépendantes et vérifiables. Elle permet également à toute personne disposant d'un accès à Internet de s'informer sur le bruit des mouvements aériens en temps réel (moins de 5 min). Une icône représentant un avion est présente sur le site Internet de la ville.

De même Bruitparif met à disposition de la mission développement durable des outils de communication pour sensibiliser le public (forum santé 2015, quartier d'été 2016).

Bruitparif participe également à la réalisation des cartes de bruit de la commune.

2) Financement

Pour 2017, l'association Bruitparif sollicite une subvention de 2 centimes d'euro par habitant (donnée INSEE 2014 – 26.020 habitants) soit 520 €. Les crédits sont prévus au budget 2017 au compte 6574 – Enveloppe 16365.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'ATTRIBUER à Bruitparif, une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 520 €

CONSEIL MUNICIPAL 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur HAKKOU

OBJET : Attribution d'une subvention pour l'année 2017 à l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR).

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

L'ADVOCNAR sollicite le renouvellement d'une subvention attribuée annuellement par la ville de Gonesse.

Cette association a pour objet la défense des intérêts des riverains contre les nuisances générées par les aéroports de ROISSY CDG et du BOURGET.

Selon le rapport d'activités 2015/2016 (exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016), il ressort :

- des avancées obtenues :
 - o accompagnement des compagnies pour la mise en place de kit diminuant le sifflement strident des airbus A320 en phase d'approche, la réduction du bruit peut aller jusqu'à 11 dB,
 - o revendique l'alignement des restrictions en nombre de mouvements et en interdiction d'avions bruyants sur les aéroports concurrents de Londres-Heathrow, Amsterdam-Schiphol et Francfort pour les vols de nuit,
 - o mise en place de la descente continue entre 0h30 et 5h, cette avancée minime est poursuivie par la demande de généralisation de cette approche entre 22h00 et 06h00 puis sur 24h,
 - o mise en place d'actions dans la logique de la COP 21 (influence du trafic aérien sur l'effet de serre – impact global, et des conséquences sanitaires : impact local),
- une participation à des consultations :
 - o audition de l'ADVOCNAR à l'Assemblée Nationale sur le sujet de l'amélioration du dispositif d'aide à l'insonorisation des riverains (2 décembre 2015),
 - o participation au groupe de travail « secteur transport aérien » dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère en Ile-de-France (21 juin et 6 septembre 2016)
- des campagnes de communication :
 - o actions de terrain et réunions publiques,
 - o diverses interventions dans les médias,
 - o communication et rencontres avec les élus,
- une représentation de l'association dans différentes instances (CCE, AIRPARIF, BRUITPARIF, ACNUSA...

Les projets 2016/2017 (exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017) se définissent par :

- action conjointe avec des collectivités territoriales, EPCI et associations pour l'adoption de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les 3 aéroports franciliens conformes à la Directive 2002/49/CE. La ville est engagée dans cette démarche depuis le Conseil Municipal du 19 décembre 2016,
- communication et rencontre avec les élus,
- participation aux consultations, notamment le projet de PEB de l'aéroport du Bourget,
- suivi des dossiers en cours :

- la réduction du nombre de vols de nuit, l'objectif est une réduction d'environ 50%, cette réduction alignerait le trafic de l'aéroport CDG à celui des principaux aéroports européens,
- l'application généralisée de la descente continue et non plus par paliers,
- l'équilibre de l'utilisation des 2 doublets sans croisements de trajectoires,
- le plafonnement du nombre de mouvements à Roissy CDG,
- des trajectoires de décollage vers le nord de 0h à 5h00 à faire appliquer depuis la piste sud,
- retrait d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
- enquête auprès des médecins, l'objectif est de sensibiliser les médecins sur l'impact sanitaire du bruit aérien,
- projet d'étude, l'ADVOCNAR analyse l'opportunité de lancer une étude sur le sujet : « Le développement du transport aérien est-il socialement et économiquement pertinent ? »,
- poursuite de l'action relative à la suppression du sifflement des airbus A320
- maintien du poste de la secrétaire de l'association, la création du poste s'était faite dans le cadre d'un dispositif « emploi-tremplin » en août 2009. Le dispositif ayant pris fin en août 2015 l'association ne pourra pérenniser cet emploi qu'avec l'aide de nouvelles subventions

2) Financement

Pour 2017, l'association ADVOCNAR sollicite une subvention de 500 €.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'ATTRIBUER à l'association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR), une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 500 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur HAKKOU

OBJET : Demande de subvention pour la fabrication et le remplacement des menuiseries extérieures bois et la restauration des volets de l'Hôtel de ville au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2017 (Art 141 Loi de finances 2017).

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

La mairie de Gonesse était à l'origine installée dans un ensemble de bâtiments situés sur l'actuelle place du 8 mai 1945 où se trouvaient également le presbytère et le vicariat de l'église Saint-Pierre Saint Paul (1793). Le 1er février 1829, il fut décidé de réaliser d'importants travaux afin de pouvoir accueillir une nouvelle mairie ainsi que le tribunal. L'inauguration eut lieu le 1er octobre 1832. Les services municipaux ont continué leur activité dans ces locaux pendant plus d'un siècle.

Parallèlement, la Municipalité a décidé en juillet 1938 l'acquisition du « château Frappart » au 66 rue de Paris, ainsi nommé du nom d'un ancien propriétaire. L'installation des services municipaux n'a pu être effective qu'après la guerre, en 1948, après l'abandon des lieux par l'armée allemande, puis par les Américains. Cette nouvelle mairie fut inaugurée le 19 septembre 1949. Les anciens bâtiments (hôtel de ville et tribunal) ont été démolis en 1984 pour faire place à de nouveaux locaux ouverts en juillet 1986. Depuis les années 60, afin de répondre aux besoins de la population en augmentation régulière, les services municipaux se sont développés, nécessitant leur installation dans d'autres bâtiments répartis dans les différents quartiers de la ville. Le bâtiment a été entretenu régulièrement, mais il convient aujourd'hui de procéder au remplacement de l'ensemble des menuiseries. Les travaux envisagés comprennent les études de faisabilité, la fabrication en bois des fenêtres et portes fenêtres avec remplissage double vitrage isolant, l'assemblage, les ferrures par crémones fonte et paumelles, le réemploi dans la mesure du possible des quincailleries existantes, des renforts, la peinture, la dépose des menuiseries existantes, et la restauration des persiennes volets et grilles en imposte des menuiseries.

Ce projet repose notamment sur la volonté d'améliorer de manière notable l'isolation thermique du bâtiment tout en respectant scrupuleusement le caractère historique de la bâtisse et de son environnement.

L'objectif de réalisation dans des délais raisonnables de ce projet, conformément à l'article 141 visé dans la loi de finances pour 2017 est respecté du fait du lancement de la procédure de consultation correspondante qui est en cours, et qui doit aboutir à une notification en mai 2017. Le commencement des travaux est prévu en juin 2017 pour un achèvement au plus tard compte tenu des délais de fabrication de certaines pièces au 1er Août 2019.

2) Financement

Le coût total du projet est estimé à 492.000 €TTC, soit 410.000 € HT.
Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Dépenses détaillées	2017 (à compter du 1er Juin 2017)	2018	2019 (jusqu'au 1er Août 2019)	Total 2017+2018+2019	Détail prévisionnel des recettes attendues	2017 (à compter du 1er Juin 2017)	2018	2019	Total 2017+2018+2019
Remplacement des menuiseries extérieures rez de chaussée et premier étage	106 500 €	107 000 €	106 500 €	320 000 €	Autofinancement	32 209 €	32 327 €	32 209 €	96 744 €
Remplacement des menuiseries extérieures rez de chaussée et premier étage	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	Dotation de soutien à l'investissement local - article 141 de la loi de finances pour 2017	109 200 €	109 600 €	109 200 €	328 000 €
Total HT	136 500 €	137 000 €	136 500 €	410 000 €					
TVA	27 300 €	27 400 €	27 300 €	82 000 €	Remboursement	22 391 €	22 473 €	22 391 €	67 256 €
Total TTC	163 800 €	164 400 €	163 800 €	492 000 €	Total des recettes	163 800 €	164 400 €	163 800 €	492 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le projet de remplacement des menuiseries extérieures bois (fabrication et pose) et la restauration des volets de l'Hôtel de ville
- **D'APPROUVER** son plan de financement et de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour un montant maximum dans le cadre de la Dotation budgétaire de soutien à l'investissement local créé par l'article 141 de la loi de finances pour 2017,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,
- **De DONNER** délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Garantie d'emprunt au bénéfice de la SA HLM La Maison du Cil pour la construction de logements ZAC du Centre Ancien - Rue Chauvart à Gonesse - Approbation et signature de la convention de réservation des logements du programme immobilier avec la SA HLM La Maison du Cil.

PIECE(S) JOINTE(S) : Contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n°56216 et projet de convention de réservation du contingent de logements communaux.

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

Afin de financer les travaux de construction d'une résidence rue Chauvart dans la ZAC du Centre Ancien, la SA HLM la Maison du Cil sollicite auprès de la commune de Gonesse une garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt constitué de 6 lignes du prêt d'un montant total de 3.162.012,00 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le projet consiste en la construction de 2 corps de bâtiments accolés comprenant 32 logements locatifs et 32 places de stationnement en aérien sécurisées dans lesquels 12 logements seront aménagés pour les personnes âgées. Un jardin collectif sera implanté à l'arrière de la résidence. L'aménagement extérieur de cette construction intégrera la valorisation de la place publique du pigeonnier par un traitement adapté des limites de la résidence (pose de clôtures à barreaudage vertical sur un muret bas).

Le programme de travaux de cet ensemble immobilier dont le coût prévisionnel est estimé à 5.845.197 € TTC sera financé par l'emprunt constitué de 6 lignes du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (3.162.012 €), de 5 prêts souscrits auprès de 2 autres partenaires bancaires (1.472.000 €), par 2 subventions spécifiques allouées par l'Etat (167.500 €) et par les fonds propres du bailleur (1.043.685 €).

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la commune de Gonesse bénéficiera d'un contingent de réservation de 7 logements soit 20 % du programme immobilier. Cet engagement sera formalisé dans le cadre d'une convention de réservation de ce contingent de logements du programme immobilier qui sera passé entre la commune et la SA HLM la Maison du Cil.

2) Financement

Les caractéristiques financières du prêt qui seront souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PRET PLAI	PRET PLAI FONCIER	PRET PLS	PRET PLS FONCIER	PRET PLUS	PRET PLUS FONCIER
Enveloppe			PLSDD 2015	PLSDD 2015		
Identifiant de la ligne de prêt	5163870	5163871	5163869	5163868	5163866	5163867
Montant de la ligne de prêt	532.999 €	317.296 €	211.010 €	138.690 €	1.143.258 €	818.759 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,55 %	1,21 %	1,86 %	1,21 %	1,35 %	1,21 %
TEG de la ligne de prêt	0,55 %	1,21 %	1,86 %	1,21 %	1,35 %	1,21 %
Phase d'amortissement						
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixé sur index	- 0.2 %	0.46 %	1.11 %	0.46 %	0.6 %	0.46 %
Taux d'intérêt (*)	0.55 %	1,21 %	1,86 %	1,21 %	1,35 %	1,21 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision des taux	DR (1)	DR (1)	DR (1)	DR (1)	DR (1)	DR (1)
Taux de progressivité des échéances	-1.35 %	-1.35 %	-1.35 %	-1.35 %	-1.35 %	-1.35 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360

(1) DR : Double révisabilité (taux d'intérêt actuariel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'index)

(*) Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la garantie totale de cet emprunt constitué de 6 lignes du prêt au bénéfice de la SA HLM La Maison du Cil.

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui a été passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM La Maison du Cil.

-d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de réservation de logements au bénéfice de la commune avec la SA HLM La Maison du Cil.

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Acquisition du lot n°5 de la copropriété cadastrée AK 221, située 24 rue Général Leclerc à Madame KOPEREK.

PIECE(S) JOINTE(S) : avis des domaines, courriers de Madame KOPEREK

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain la commune s'est rendue propriétaire le 14 mars 2016 du local commercial abritant l'institut du Centre situé 24, rue du Général Leclerc. La maîtrise foncière totale de cette copropriété se poursuit et des négociations sont en cours avec l'ensemble de la copropriété.

Cette copropriété est constituée de 12 lots répartis en 5 copropriétaires dont la Ville.

Par courrier daté du 3 décembre 2015, Madame KOPEREK a fait part à la Ville de son intention de lui vendre son appartement vide de toute occupation et a confirmé son accord à la commune le 13 octobre 2016.

2) Financement

La valeur vénale de cet appartement a été estimée à 164 965 € selon l'avis des domaines en date du 14 décembre 2016. Après négociation, Madame KOPEREK et la commune s'entendent sur une acquisition à hauteur de Cent soixante-dix mille Euros (170 000 €).

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition du lot n°5 de la copropriété cadastrée AK 221, située 24 rue du Général Leclerc, moyennant le prix principal de Cent soixante-dix mille Euros (170 000 €),

- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Vente au profit de la société ALSEI d'un tènement foncier constitué des parcelles cadastrées ZE 154 et ZE 287 situées au lieudit « Les Friches Thirion » - Délibération complémentaire à la délibération n°97 du 24 mai 2016.

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

La délibération n°97 en date du 24 mai 2016 a approuvé la cession des parcelles cadastrées ZE 154 et ZE 287 situées au lieudit « Les Friches Thirion » moyennant le prix principal de six-cent trente-quatre Mille Euros (634 000 €) au profit de la société ALSEI pour le compte de la société les 1001 feuilles – MIL BRICK. Comme pour toute cession, cette délibération avait été prise au vu d'un avis des domaines. Pour mémoire le projet consiste à implanter à Gonesse, un nouveau site de production pour la société les 1001 feuilles – MIL BRICK.

Cette société installée à Sevrans, est une entreprise familiale créée en avril 2000, qui emploie à ce jour 39 salariés. Elle est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de feuilles de brick. Le permis de construire a été accordé le 8 novembre 2016 et la promesse de vente a été signée le 21 novembre 2016.

Pour la vente définitive, l'acquéreur (la société Les 1001 feuilles – MIL BRICK) aura recours, à l'un des deux montages suivants. Plus précisément, soit par le biais de la création d'une Société Civile Immobilière (S.C.I), soit en recourant à un crédit-bail immobilier. Dans ce dernier cas le crédit bailleur sera la société NATIOCREDBAIL, filiale de la BNP PARIBAS.

Pour information, le crédit-bail immobilier est une opération permettant à une entreprise de louer les locaux à usage professionnel qu'elle occupe et de les acquérir à la fin du contrat de location. Toutefois, pour pouvoir signer cette vente définitive il est nécessaire que le Conseil Municipal précise par une délibération complémentaire que la vente sera conclue selon l'une ou l'autre de ces deux modalités.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- DE PRECISER que la vente actée par délibération n°97 en date du 24 mai 2016 sera réalisée au profit d'une S.C.I créée par la société les 1001 feuilles – MIL BRICK ou au profit de la société NATIOCREDBAIL, dans le cadre d'une opération de crédit-bail immobilier, selon le montage final retenu par l'acquéreur.

- DE RAPPELER qu'aucune autre condition liée à cette vente ne sera modifiée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations des amicales des locataires de la résidence du Vignois, de la résidence d'Orgemont et de CSF des résidents de la Fauconnière.

Examen et avis par la Commission du Développement Social

1) Présentation

Les Présidents des associations des amicales des locataires des résidences du Vignois, d'Orgemont et de la CSF des résidents de la Fauconnière ont sollicité la Ville pour l'obtention d'une subvention afin de poursuivre leurs activités auprès des locataires résidents. La Ville de Gonesse encourage le lien social et soutient l'engagement des membres des amicales auprès des locataires. Ainsi les amicales sont porte paroles des locataires et au plus proche de l'habitat. Ce partenariat est nécessaire avec la Ville. Cette subvention contribuera également à organiser des festivités autour du bien vivre ensemble comme l'organisation de la fête des voisins.

2) Financement

Les crédits sont prévus au budget 2017 compte 6574 – Enveloppe 11769

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations des amicales des locataires des résidences du Vignois, d'Orgemont et de la CSF des résidents de la Fauconnière une somme de 500 € chacune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur ABCHAR

OBJET : Acquisition et location de vêtements de travail et équipements de protection individuelle - Lots n°1 et 5 : Approbation et signature d'un avenant n°2 - Lots n°2-3 et 4 : Approbation et signature d'un avenant n°1.

PIECE(S) JOINTE(S) : 5 avenants

Examen et avis par la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable.

1) Présentation

Par délibération n°192 du 25 septembre 2014, le Conseil municipal a autorisé, pour l'acquisition et la location de vêtements de travail pour le personnel communal, le lancement d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

Par délibérations n°219 du 24 septembre 2015 (Lot n°5) et n°250 du 12 novembre 2015 (Lots n°1-2-3 et 4), le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés relatifs à l'acquisition et location de vêtements de travail et équipements de protection individuelle comme suit :

N° Lot	Désignation	Entreprises retenues
1	Acquisition de vêtements de travail	Créa'Top 15, rue Alphonse Beau de Rochas – BP 40 95240 Cormeilles en Parisis
2	Acquisition de chaussures de sécurité	PLB ZI rue Jean Bonnefont 36100 Issoudun
3	Acquisition de vêtements de police municipale	GK Professional 29, rue Etienne Marey 75020 Paris
4	Acquisition d'équipements de protection individuelle	OP Maintenance 9, rue du Rapporteur BP 30470 St Ouen L'Aumône 95005 Cergy Pontoise Cedex
5	Location et entretien de vêtements de travail et de vêtements haute visibilité destinés aux agents du Pôle Technique Municipal et Espaces verts	MAJ ELIS LE BOURGET - 54/58, rue de Verdun 93350 – LE BOURGET.

Par délibération n°32 du 28 janvier 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 au lot n°5 : Location et entretien de vêtements de travail et vêtements haute visibilité destinés aux agents du Pôle Technique et Espaces Verts ajoutant deux nouveaux prix au bordereau de prix.

Par délibération n°72 du 18 mars 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 au lot n°1 : Acquisition de vêtements de travail ajoutant un nouveau prix au bordereau de prix.

2) Financement

En janvier 2016, l'indice 03E « Articles d'habillement et chaussures »: présent dans la formule de révision de chacun des lots a été supprimé et remplacé par l'indice 03 « Articles d'habillement et de chaussures ».

Cette modification nécessite la conclusion d'un avenant pour chacun des lots.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer les avenants n°1 aux lots n°2-3 et 4 et les avenants n° 2 aux lots n°1 et 5 avec les sociétés énoncées ci-dessus.**